



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 –

En raison de travaux de construction de piscine au 127 rue du Général de Gaulle à WASSELONNE, réalisés par M. Nicolas BARON, la circulation des véhicules sera interdite dans la rue de Marmoutier.

ARTICLE 2 –

Ces dispositions seront applicables du 18 au 20 janvier 2022 puis du 28 au 29 janvier 2022, de 8h à 18h.

ARTICLE 3 -

Les véhicules quittant la rue de Marmoutier seront autorisés à emprunter le sens inverse de circulation.

ARTICLE 4 -

La signalisation réglementaire sera mise en place par M. Nicolas BARON.

ARTICLE 5 -

Toutes mesures seront prises par le demandeur pour garantir la sécurité au droit du chantier.

ARTICLE 6 -

Le demandeur prendra toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les installations aussi bien publiques que privées en place.

ARTICLE 7 -

Malgré toutes ces précautions, le demandeur restera responsable vis-à-vis des tiers et pour tous les accidents pouvant survenir du chef de son activité.

ARTICLE 8 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

... / ...

ARTICLE 9 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de WASSELONNE,
- SAMU 67,
- M. Nicolas BARON, 127 rue du Général de Gaulle, 67310 WASSELONNE,
- SELECT'OM, 52 route Industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 17 janvier 2022

**L'Adjoint au Maire,
Jean-Philippe HARTMANN
Par délégation du Maire**

